



Président : M. Paul J. F. LUSAKA (Zambie).

POINT 31 DE L'ORDRE DU JOUR

Politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain (suite*) :

- a) Rapport du Comité spécial contre l'*apartheid*;
- b) Rapport du Comité spécial pour l'élaboration d'une convention internationale contre l'*apartheid* dans les sports;
- c) Rapport du Secrétaire général

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais attirer l'attention de l'Assemblée générale sur le rapport de la Commission politique spéciale [A/39/669]. Puis-je considérer que l'Assemblée prend acte de ce rapport ?

Il en est ainsi décidé (décision 39/407).

2. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je propose que la liste des orateurs dans le débat sur ce point soit close aujourd'hui à 17 heures. Si je n'entends pas d'objections, je considérerai que l'Assemblée accepte cette proposition.

Il en est ainsi décidé.

3. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au Président du Groupe des États d'Afrique, M. Paul Bamela Engo, du Cameroun.

4. M. ENGO (Cameroun) [*interprétation de l'anglais*] : Il est de plus en plus difficile de souscrire à la prolifération de résolutions portant sur le défi que constitue l'*apartheid*, compte tenu du dynamisme qui différencie généralement notre génération technologique des générations précédentes. Il s'agit là d'un thème qui a suscité un grand nombre de discours brillants inspirés par l'intelligence humaine. Nous avons condamné le racisme et son élément actif, l'*apartheid*, avec véhémence et, parfois, avec une amertume et une indignation que leur intensité rend presque tangibles. Et cependant, sous l'empire d'une imagination étrangement affaiblie, nous semblons ne pas remarquer, comme l'a si bien dit George Orwell, que "l'imagination, à l'instar de certains animaux sauvages, ne se reproduit pas en captivité".

5. Notre discours et nos résolutions, par leur inefficacité, n'ont apparemment pas plus d'effet que des protestations de pure forme. L'imagination réelle, celle née de la noblesse des idéaux humains consacrés dans la Charte des Nations Unies, semble nous échapper. L'engagement envers ces idéaux demande plus qu'une reprise stérile d'anciens thèmes de l'*anti-apartheid* rythmés par les airs nationalistes de l'époque coloniale. L'affaiblissement de notre imagination

est aggravé par l'hypocrisie manifeste de ceux qui, bien qu'ils soient en mesure de trouver une dissuasion efficace à l'*apartheid*, préfèrent entrer, avec arrogance et illusion, dans une danse périlleuse.

6. De l'avis de ma délégation et de celui du Groupe des États d'Afrique, alors que nous nous préparons à célébrer le quarantième anniversaire de l'Organisation universelle, nous devons examiner la relation entre le mythe et la réalité de l'*apartheid*.

7. Depuis des décennies, nous traitons ce crime répandu et persistant à la manière puritaine, prêchant à un régime raciste endurci une leçon de morale pour laquelle les coupables éprouvent déjà une répulsion profonde, de nature presque esthétique.

8. Selon ce mythe, les Blancs sud-africains craignaient la domination de la majorité noire et avaient besoin d'être assurés, au moyen de garanties universelles, que le fléau du communisme et des doctrines sacrilèges des autochtones ne viendrait pas polluer la culture des Blancs qui, par les armes et l'usage, s'étaient arrogé le droit de perpétuer des traditions européennes étrangères à la terre africaine.

9. Il y avait, d'autre part, le mythe que l'*apartheid* était une malédiction frappant les victimes immédiates — les Africains — et appelant de ce fait une compassion et des sentiments humanitaires dignes de missionnaires. Le modèle d'un monde civilisé aidant des régions où régnait l'obscurantisme culturel influençait non seulement la politique des colons, mais également la politique étrangère de ceux qu'il était convenu d'appeler les nations-mères. Voilà qui est curieux si l'on songe que ces métropoles, qui disaient abhorrer, pour des raisons religieuses, l'esclavage, après tant d'années passées à l'acquisition de richesses dans ces contrées lointaines, encourageaient par ailleurs les conditions mêmes de l'esclavage.

10. Ceux pour qui l'apparition de l'Afrique du Sud n'est qu'un épisode historique mineur doivent noter que la lutte pour le pouvoir et la liberté politique menée contre les Britanniques a rendu le soi-disant Blanc sud-africain indépendant, non seulement de la domination imposée par le Gouvernement du parti libéral britannique, mais également de la volonté, menaçante à ses yeux, de la majorité autochtone des Africains.

11. En 1920, une forme raffinée d'esclavage devait être instituée, celle de permettre aux Africains de n'entrer que dans les villes "que pour veiller aux besoins des Blancs". Depuis lors, l'histoire a connu des atrocités, des monstruosité et des privations portées à leur paroxysme. Un régime méprisable s'est implanté sur un continent qui a fait preuve d'amour et d'humanisme dans ses relations avec les chasseurs de trésor venus d'ailleurs. Les aventuriers se sont bientôt transformés en forces d'occupation déguisées en colons innocents, abusant en permanence de la générosité de l'Africain pour le priver de son droit

* Reprise des débats de la 13^e séance.

fondamental à la recherche de la liberté et d'un niveau de vie plus élevé.

12. Si l'on a fait subir le sort que l'on sait à des héros tels que Nelson Mandela, Albert Luthuli et Desmond Tutu, ce n'était pas par peur ou par désir d'améliorer le sort de leur peuple. Beaucoup d'autres, et parmi eux des femmes et des enfants, ont été réduits au silence par la mort rédemptrice ou par une brutalité animale. Dans un continent où la femme est considérée comme la mère et le pilier de la famille et le noyau de la société, beaucoup de femmes ont été systématiquement déshumanisées, la convoitise défiant la morale en d'innombrables occasions. Même les enfants du viol éhonté commis par des mâles déchaînés ont été classés en catégories, à l'instar des volailles.

13. Retenez le nom de ces mères héroïques : Ethel Mtintso; Albertina Sisulu, ancien chef de la Ligue des femmes de l'African National Congress d'Afrique du Sud [ANC] et membre de la Fédération des femmes sud-africaines, et Joyce Mokhesi. Retenez le nom de ces nobles femmes : Mohle Mohapi et Laura Levetan. Souvenez-vous de la syndicaliste Mary Moodley et de tant d'autres.

14. Ignorer ces faits, qui expliquent la nature du cancer généralisé connu sous le nom d'*apartheid*, c'est s'endormir devant le visage hideux de la guerre.

15. On aurait tort de croire que les racistes d'Afrique du Sud prennent au sérieux les appels et les condamnations figurant dans les résolutions que nous avons adoptées.

16. Il importe que la crédibilité de l'Organisation des Nations Unies soit renforcée par la réapparition de la volonté politique qui a donné naissance à l'Organisation alors que les nations étaient en proie au cauchemar de la guerre.

17. Les grandes puissances de notre époque, et notamment celles qui ont volontairement assumé les droits et les obligations de la Charte en tant que gardiens et garants de la paix et de la sécurité internationales, se doivent de préserver les générations d'Africains du fléau que constituent la guerre, les privations, les espoirs déçus et la mort prématurée.

18. La vérité, c'est que le régime d'Afrique du Sud est plus que raciste. Il est déterminé à faire de l'Africain, dans cette région géographique, une espèce menacée d'extinction.

19. La réalité, c'est que les dirigeants, en Afrique australe, représentent des menaces évidentes, non seulement pour les habitants de la région, mais aussi pour les grands pays industrialisés, surtout ceux que l'on appelle les alliés, même s'ils sont loin du front de libération nationale. Les oppresseurs de l'Afrique du Sud ne sont pas des moralistes civilisés qui s'inspirent du modèle démocratique de Washington, de Whitehall et de Paris. Faisons tous ensemble face à cette réalité.

20. Aujourd'hui, c'est l'Africain noir qui est la victime immédiate. Qui peut dire ce que nous apportera la réalité demain ? Les investissements qui attirent aujourd'hui peuvent creuser le tombeau des pertes de demain, aussi bien au point de vue matériel qu'en termes de crédibilité. Des générations d'Africains grandissent dans une atmosphère de guerre et de désespoir; elles ne connaîtront sans doute jamais

l'amour et la fraternité qui sont la force motrice d'une nation. Dans quelle mesure les Sud-Africains peuvent-ils dénier le droit des peuples opprimés de chercher et de recevoir légitimement de l'aide de secteurs de plus en plus larges du monde ? Quelle crédibilité aurait alors le retrait des troupes et des armes accompagnant cette aide ?

21. Une nouvelle renaissance de la connaissance, qui s'est imposée à nous par les révélations de la science et de la technologie, a élargi l'idée du potentiel humain sur ce globe et sur les corps célestes. Une leçon claire que l'on peut tirer de l'expérience est que nos réalisations ne sont pas assorties d'une aptitude humaine à les canaliser vers des utilisations pacifiques et productives. Il doit être plus effrayant pour ceux qui possèdent les armes nucléaires que pour nous qui sommes comparativement ignorants de savoir que s'est joint à eux un membre dont la puissance arrogante nargue l'impuissance du reste du monde.

22. Appuyer le régime raciste sud-africain, directement ou indirectement, c'est programmer la prolongation de l'*apartheid*. La liste des activités impliquant des relations économiques, militaires et nucléaires est longue et riche de désillusions. Dans le nuage de poussière soulevé par la crédibilité dissipée, le monde a connu encore une fois un nouveau phénomène appelé presque de façon romantique "engagement constructif". Si nous cherchons par tous les moyens à présumer l'innocence du fait de l'absence d'une politique *mens rea*, nous devons alors appeler l'attention de nos amis américains sur l'échec que cette politique a essuyé en essayant de changer la situation en Afrique du Sud. Plutôt que par un attachement à la paix, l'Afrique du Sud se sent protégée par la garantie d'un engagement continu contre la majorité africaine et les principes de la Charte des Nations Unies. Certains pays occidentaux ont poussé cette politique encore plus loin en invitant le soi-disant Premier Ministre à effectuer dans chacun de leurs pays une visite qui s'est révélée triomphale. Il s'est vu accorder un traitement royal. A la lumière des réactions officielles sud-africaines et du sourire sardonique arboré mécaniquement par un Premier Ministre au visage à peine humain, nous demandons à ces amis occidentaux de voir *a posteriori* si les seuls objectifs de modération envers l'*apartheid* ont été seulement atteints.

23. Pour les Sud-Africains eux-mêmes, un conseil n'est jamais déplacé, bien que la forme de communication qu'ils préfèrent, semble-t-il, soit le langage de la violence.

24. Alors que nous approchons des fêtes de Noël, les racistes se joignent au reste du monde chrétien pour commémorer la venue du Christ. Eux aussi, ils vont chanter des cantiques de Noël et se livrer à l'achat et à la vente de cartes de vœux. En bref, ils vont commercialiser Noël. Ils vont chanter "Joie au monde" et "Paix sur terre aux hommes de bonne volonté"; "Que puis-je lui donner, pauvre comme je suis... Je peux lui donner mon cœur". Ils vont écouter des sermons et louer Dieu pour sa bonté. Une fois encore, les hommes, les femmes et les enfants doués de raison, en Afrique du Sud et partout sur le globe, seront rendus perplexes par le paradoxe que constitue le comportement de ces gens qui se disent chrétiens et qui commettent des actes si contraires aux

doctrines chrétiennes. D'autres, encore plus nombreux, se demanderont comment leurs propres dirigeants hors de l'Afrique du Sud peuvent avoir le courage de soutenir ouvertement un régime aussi anti-Dieu et antichrétien et de rendre hommage en même temps, du bout des lèvres, au mouvement universel anti-*apartheid*.

25. Il faut faire appel à tous les amis déclarés de l'Afrique du Sud pour qu'ils se joignent au reste du monde et recherchent de nouvelles mesures qui permettent de redresser la situation avant qu'il ne soit trop tard. Aucune résolution n'a été efficace jusqu'à présent. Examinons de nouvelles idées qui pourraient dissuader le régime de Pretoria de commettre quotidiennement le crime contre l'humanité.

26. Il faut leur dire que la volonté des populations africaines ne peut être ni pervertie, ni détournée, ni détruite. Le combat pour la liberté et la justice est un combat pour la survie, et, à long terme, un combat pour la paix.

27. Il faut leur dire qu'ils couvent une bombe à retardement en élevant des générations de citoyens, blancs, noirs et métis, qui grandissent sans connaître l'amour. Il faut leur dire qu'une économie de guerre est mauvaise pour la nation et que la paix avec les voisins est leur seul espoir. Le Manifeste de Lusaka sur l'Afrique australe, de 1969¹ montre la volonté des Etats africains de réhabiliter ceux qui se nourrissent d'illusions. La satellisation des voisins ne peut aboutir à une paix durable; le désarmement est l'agent de la paix et du développement économique.

28. Il faut leur dire les effrayantes lamentations prophétiques de nombreux écrivains, dont certains sont davantage étudiés à des fins scolaires plutôt qu'éducatrices au sens large du terme.

29. Il faut leur dire les mots justes que William Shakespeare a mis dans la bouche de Marc Antoine :

“Une malédiction va s'abattre sur la demeure des hommes. La fureur des querelles domestiques et des luttes civiles couvrira de décombres [l'Afrique du Sud] entière. Le sang, la destruction seront en tel usage, et la terreur si familière, que les mères souriront en voyant leurs enfants découpés en quartiers par les mains de la guerre; toute pitié sera étouffée par l'habitude de la cruauté; [et le spectre de César] ... errera de confins en confins, démuselant les dogues de la guerre, et criant de sa voix impériale : “Pas de merci ! Pas de merci !” afin que la pourriture du meurtre empuante la terre de l'odeur des cadavres qui imploreront une sépulture.” [Jules César, Acte III, scène I.]

Je crois que c'est également Marc Antoine qui disait : “Malheur aux mains par qui coule ce sang précieux !”

30. Songeons ensemble à de nouveaux moyens qui permettront à cette génération de se débarrasser de la malédiction de l'*apartheid*. Faisons même plus : que les Etats déçus comme nous par les notions d'engagement “constructif” ou “non constructif” aillent dire aux racistes arriérés de l'Afrique du Sud qu'ils ne sauraient arrêter le cours de l'histoire. Parce que l'histoire écrase les régimes oppresseurs, extirpe l'arrogance parmi les empires, les royaumes et les nations, l'*apartheid* figurera avec succès sur la liste.

31. Lorsque le temps sera venu, les alliés de l'Afrique du Sud d'aujourd'hui n'émettront que de faibles

protestations et s'abriteront derrière des principes commodes, même ceux de la Charte des Nations Unies. On ne saurait mieux préserver une paix et une sécurité internationales durables qu'en respectant pleinement les principes et les objectifs inscrits dans la Charte.

32. En ce quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, on ne saurait traiter l'Afrique du Sud comme si elle pouvait survivre de manière isolée. Les héroïques combattants africains de la liberté ne devraient pas non plus être traités comme si les questions morales et juridiques s'étaient estompées du fait de leur seul recours possible à l'autodéfense. Le temps est venu d'aborder franchement les grandes questions fondamentales sans se soucier de rhétorique.

M. Gbeho (Ghana), vice-président, prend la présidence.

33. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole à M. Garba, du Nigéria, président du Comité spécial contre l'*apartheid*.

34. M. GARBA (Nigéria) [président du Comité spécial contre l'*apartheid*] (*interprétation de l'anglais*) : Le point de l'ordre du jour sur la politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain est inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée générale depuis plus de deux décennies et, en fait, y a toujours figuré, bien que sous des titres quelque peu différents, depuis la première session de l'Assemblée générale, en 1946. Avec la question du désarmement et celle de la Namibie, cette question reste l'un des problèmes que l'Organisation n'a pas encore résolus et qui la préoccupent au plus haut point, à la veille de son quarantième anniversaire.

35. Pour l'Afrique, qui a lutté afin de sortir de siècles d'humiliation et d'inhumanité et qui, depuis la création de l'Organisation, s'est débarrassée des chaînes du colonialisme, la persistance de la domination raciste en Afrique du Sud et en Namibie, sous l'occupation illégale du régime raciste sud-africain reste le dernier et le plus difficile des bastions à abattre avant de parvenir à l'émancipation totale de notre continent. En outre, l'*apartheid* en Afrique du Sud est devenu une menace constante à l'indépendance et à l'intégrité territoriale des nations africaines dont elle sape les efforts tendant à un développement économique et social.

36. Le titre du point de l'ordre du jour traduit à peine la gravité de la question que nous examinons actuellement. La situation en Afrique du Sud aujourd'hui est très sombre. Les autorités racistes de ce pays ont déployé des milliers de soldats dans les municipalités africaines pour intimider la population qui a été forcée à vivre dans des conditions de pauvreté, de privation et de chômage massif, et pour réprimer ses protestations légitimes contre les augmentations des loyers et des transports et contre l'énorme discrimination à laquelle elle est soumise dans le domaine de l'éducation.

37. Appuyée par les forces armées, la police raciste a procédé à l'arrestation massive de milliers de personnes. On a tué des centaines de citoyens réduits à l'impuissance, y compris de nombreux écoliers. Dans une municipalité après l'autre, la police a attaqué la population sans discrimination, se servant de gaz

lacrymogènes, de balles en caoutchouc et de ce que l'on appelle des volées de plomb, blessant même des petits enfants dans les bras de leur mère. De nombreux dirigeants populaires ont été détenus arbitrairement aux termes de lois de sécurité odieuses et retenus *incommunicado*, coupés de toute communication avec leurs familles ou leurs avocats. La montée en flèche de la répression et de la résistance a atteint un point extrêmement critique.

38. La majorité noire, acculée, s'est mobilisée pour lutter pour sa propre survie. Le rejet écrasant de la prétendue nouvelle constitution, les boycottages scolaires par des centaines de milliers d'étudiants noirs et la grève générale d'il y a deux semaines, à laquelle, selon les rapports qui nous sont parvenus, un demi-million de travailleurs ont pris part, montrent qu'il ne peut y avoir de retour vers ce que l'on appelle une situation normale.

39. A cette session, l'Assemblée générale ne peut se permettre de s'occuper de cette situation comme s'il s'agissait d'une question de routine. Elle ne peut se contenter d'émettre de simples condamnations ou des exigences qui seront, une fois de plus, méprisées par les autorités racistes, ni de lancer des appels au Conseil de sécurité pour qu'il prenne des décisions qui, une fois de plus, ne seront pas observées par les grandes puissances occidentales. Cette session de l'Assemblée générale doit mobiliser la communauté internationale pour qu'elle agisse de façon conforme à la gravité de la situation.

40. Un groupe raciste blanc qui a pris le pouvoir en Afrique du Sud en 1948 a proclamé l'*apartheid* politique d'Etat. Cela n'a pas signifié seulement que l'on perpétuait la domination et la discrimination racistes, en violation de la Charte des Nations Unies, mais également que l'on privait et dépossédait la population noire des rares endroits dont elle avait joui jusqu'alors.

41. De cette manière, on a aboli jusqu'à la représentation symbolique des Noirs au Parlement. On a déraciné de nombreuses communautés sédentaires afin d'appliquer la ségrégation des logements. On a dépossédé les Africains de leurs terres ancestrales sous prétexte de faire disparaître les "enclaves noires". On a réduit les droits de résidence limités des Africains dans les zones urbaines. L'enseignement a fait l'objet de la ségrégation, de sorte que l'enfant africain a été soumis à une discrimination frappante. Des centaines de règlements discriminatoires ont été promulgués, à la suite desquels toute revendication de la majorité noire aux droits de l'homme et à la dignité humaine est devenue un délit. L'objectif final était simplement d'enlever à la majorité africaine jusqu'à sa citoyenneté même et de l'enfermer dans des réserves où l'on puiserait de la main-d'œuvre à bon marché.

42. Pendant 36 ans, l'Organisation des Nations Unies a suivi la situation jour par jour, au fur et à mesure qu'elle se détériorait. Elle a reconnu l'inhumanité de l'*apartheid* et les graves dangers de la perpétuation de ce système inhumain. Elle a proclamé l'*apartheid* crime international et a pleinement reconnu la légitimité de la lutte du peuple opprimé en vue de l'éliminer totalement et de créer une société démocratique non raciale. Certes, elle a proclamé que l'élimination de l'*apartheid* était d'un intérêt vital pour

les Nations Unies et s'est engagée à déployer tous les efforts possibles à cette fin.

43. L'engagement de l'Organisation des Nations Unies est clair et sans équivoque, mais jusqu'à présent elle n'a pas été capable d'affirmer son autorité. Elle n'a pas pu arrêter l'escalade de l'oppression et de la répression menées par les racistes en Afrique du Sud et elle n'a certainement pas réussi à faire un progrès quelconque dans la voie de l'élimination de l'*apartheid*. Il y a longtemps que nous aurions dû procéder à une analyse critique de la situation et chercher à trouver des moyens qui permettent aux Nations Unies de s'acquitter de leurs responsabilités et de leurs engagements.

44. Il ne s'agit plus aujourd'hui d'exercer l'influence morale des Nations Unies et de la communauté internationale en proclamant que l'*apartheid* est un régime inique et en essayant de convaincre les dirigeants de l'Afrique du Sud de reconnaître les droits de l'homme et les libertés fondamentales de toute la population de ce pays.

45. La clique minoritaire raciste blanche s'est montrée imperméable à tous les appels et a violé tous les canons du droit et des normes morales en ayant recours aux massacres, à la torture et à la répression dans sa volonté de consolider et perpétuer la domination raciste. Le régime de Pretoria n'a pas seulement été en guerre contre la grande majorité de son peuple, mais il a aussi affronté l'Organisation des Nations Unies elle-même en poursuivant son occupation illégale de la Namibie. Il a commis de nombreux actes d'agression et de terrorisme et la manière dont il a défié l'Organisation est sans égale. Et pourtant, il a été en mesure d'amasser un énorme arsenal de matériel militaire et de mettre au point une industrie des armements importante, augmentant son budget militaire 70 fois depuis 1960, et il a même acquis une capacité nucléaire pour soumettre au chantage le peuple d'Afrique du Sud et les Etats africains indépendants.

46. On ne saurait abolir l'*apartheid* en cajolant les autorités racistes. Les forces qui amèneront un véritable changement sont constituées par la grande majorité du peuple de l'Afrique du Sud, avec ses mouvements de libération et nombre d'organisations qui luttent depuis des décennies, dans des conditions extrêmement difficiles et avec beaucoup de courage, pour éliminer l'*apartheid*. Le changement se fera dans la paix ou la violence suivant l'appui concret que l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale apporteront à leur lutte.

47. Nous devons rejeter totalement l'argument récemment avancé par un ou deux gouvernements puissants, selon lequel l'*apartheid* n'est qu'une violation parmi tant d'autres des droits de l'homme dans le monde. Ils utilisent cet argument pour déjouer toute action efficace des Nations Unies et poursuivre leur collaboration avec les racistes au pouvoir à Pretoria.

48. L'*apartheid* est unique, non seulement en tant que système institutionnalisé de racisme contre la majorité de la population, mais aussi dans son application pratique. Dans quel autre pays peut-on trouver un régime minoritaire raciste qui prive la majorité de sa population — la population autochtone du pays — de ses droits de citoyen ? Dans quel autre pays recourt-on au déplacement par la force d'un cinquième de la

population pour imposer la ségrégation raciale ? Dans quel autre pays massacre-t-on des manifestants sans défense, comme à Sharpeville, Soweto et Sebokeng, et assassine-t-on sans discrimination des enfants ? Où, en réalité, peut-on trouver un semblable exemple de régime de répression totale imposé par les racistes en Afrique du Sud depuis des décennies ?

49. Des milliers de dirigeants populaires ont été arrêtés arbitrairement et des centaines ont été torturés à mort. Nelson Mandela a été incarcéré il y a 22 ans, le jour qui a suivi l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 1761 (XVII), portant création du Comité spécial contre l'*apartheid* et demandant des sanctions contre l'Afrique du Sud. Ce symbole courageux de la résistance populaire est encore en prison. Certains membres du Pan Africanist Congress of Azania [PAC], qui ont été condamnés à la prison à vie au cours d'un procès secret en 1963, croupissent encore en prison. Le régime sud-africain a imposé une nouvelle constitution raciste au défi de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité et a cherché à exclure du corps politique les Africains autochtones qui représentent 73 p. 100 de la population.

50. Et pourtant, certains gouvernements, qui se disent préoccupés par de prétendues violations des droits de l'homme dans d'autres pays et qui demandent que l'on prenne des mesures urgentes à cet égard, ne sont nullement inquiets lorsque les victimes de la violence et de la répression sont les Noirs d'Afrique du Sud. En fait, leur préoccupation consiste à faire preuve d'indulgence à l'égard des racistes et à leur conférer une respectabilité.

51. La question dont nous sommes saisis reflète non seulement le caractère inhumain des dirigeants racistes de Pretoria, responsables de souffrances immenses qui risquent d'entraîner une aggravation du conflit et des effusions de sang, mais aussi l'incapacité de l'Organisation des Nations Unies de s'acquitter de ses engagements solennels.

52. Peut-on encore douter que l'inefficacité de l'Organisation est due essentiellement à la réticence et au manque de volonté de quelques puissances occidentales importantes lorsqu'il s'agit d'appuyer les résolutions de l'Organisation des Nations Unies par une pression accrue sur le régime raciste d'Afrique du Sud ? Quelqu'un peut-il croire que si ces puissances avaient voulu mettre le régime raciste en quarantaine et le priver du bénéfice de leur coopération économique, militaire, technique et autre, comme l'Assemblée générale le demande dans de nombreuses résolutions, ce régime aurait pu se transformer en monstre et continuer de défier le reste du monde ?

53. Malheureusement, ces puissances ont choisi de s'allier au régime raciste et elles se sont opposées, sous un prétexte ou un autre, à ce que des sanctions lui soient imposées en vertu de la Charte des Nations Unies. Elles lui ont ainsi donné le temps de mettre en œuvre ses plans destinés à faire de l'Afrique du Sud un bastion raciste.

54. La politique dite d'"engagement constructif", comme l'évêque Desmond Tutu l'a déclaré au nom de son peuple, s'est révélée totalement catastrophique. En effet, elle a signifié, pour l'essentiel, une coopération avec une clique raciste dont le but est de perpétuer une domination raciste sous le prétexte de

vouloir appuyer les forces du changement pacifique et une mise à l'écart des représentants authentiques de la grande majorité des habitants de ce pays qui luttent pour une société non raciale et démocratique.

55. Dès l'année 1952, les Nations Unies ont proclamé l'objectif d'une société démocratique et non raciale en Afrique du Sud, où tous les habitants, indépendamment de leur race, leur couleur ou leur croyance, jouiraient des droits de l'homme et des libertés fondamentales sur la base de l'égalité entre les hommes. Cet objectif unit tous ceux qui luttent contre l'*apartheid*. Ni Botha ni ses détracteurs, par ailleurs, n'ont jamais prétendu rechercher une société démocratique non raciale. Par conséquent, aucun d'eux ne saurait prétendre être une force de changement authentique. Leur régime, dépourvu de toute légitimité, ne peut avoir sa place dans une société non raciale et démocratique.

56. L'année dernière, l'Afrique du Sud a connu une crise aiguë, due en particulier à la détermination du régime d'*apartheid* d'imposer une prétendue nouvelle constitution, conçue pour diviser la population noire et déposséder la majorité africaine de tous ses droits dans son propre pays. Ce régime a déjà déclaré la prétendue "indépendance" de quatre bantoustans au défi de la communauté internationale et cherche, grâce à la nouvelle constitution, à hâter le processus de spoliation de la majorité africaine afin de transformer un pays africain en réserve raciste blanche. Malgré l'opposition écrasante de la population noire, il met en œuvre ce plan diabolique que l'Assemblée générale a dénoncé.

57. Et pourtant, certains pays occidentaux puissants voient dans ce complot contre le peuple sud-africain et contre l'Afrique un pas dans la bonne direction. Ils répandent le mythe selon lequel le régime de Botha serait devenu souple et pacifique et vont même jusqu'à préconiser la fin de l'isolement de ce régime. Entretemps, le régime sud-africain a déclenché une crise grave en voulant consolider le racisme et imposer son hégémonie à l'ensemble de l'Afrique australe.

58. Le Comité spécial contre l'*apartheid* a réagi à cette attitude en faisant prendre conscience au monde de la réalité en Afrique du Sud et en encourageant l'appui aux forces authentiques de la liberté dans ce pays. Le Comité a entrepris une série de missions auprès des gouvernements pour leur faire part de son point de vue et de ses préoccupations et obtenir un appui plus large dans la mise en œuvre des résolutions de l'Organisation des Nations Unies. En tant que président du Comité spécial, j'ai aussi tenu des consultations avec la Présidente du Mouvement des pays non alignés, Indira Gandhi, dont l'assassinat tragique, le mois dernier, a été une grande perte. Le Comité spécial a organisé ou appuyé un certain nombre de conférences afin de permettre aux représentants de gouvernements, d'organisations publiques ou de couches de l'opinion publique de se consulter en vue de coordonner une action contre l'*apartheid*.

59. Je voudrais mentionner, en particulier, la Conférence régionale nord-américaine pour la lutte contre l'*apartheid*, qui s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 18 au 21 juin 1984, avec la participation d'un certain nombre de dirigeants publics et de groupes concernés du Canada et des États-Unis d'Amérique; la Conférence de solidarité arabe avec la

lutte de libération en Afrique australe, qui s'est tenue à Tunis du 7 au 9 août 1984, à l'occasion du centenaire de l'occupation étrangère de la Namibie; le Séminaire sur le statut juridique du régime d'*apartheid* et les autres aspects juridiques de la lutte contre l'*apartheid*, qui s'est tenu à Lagos du 13 au 16 août 1984, avec la participation de juristes éminents; le Colloque inter-confessionnel sur l'*apartheid*, qui s'est tenu à Londres du 5 au 8 mars 1984, avec la participation des représentants des principales religions du monde et la Conférence de l'Association des parlementaires d'Europe occidentale pour l'action contre l'*apartheid*, qui s'est tenue à Copenhague les 2 et 3 novembre 1984.

60. Le Comité spécial contre l'*apartheid* a consacré une attention particulière aux efforts déployés pour atteindre la base même de l'opinion publique et encourager des organisations et des particuliers à exercer leur influence en appuyant une action internationale concertée conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies.

61. Le boycottage de l'*apartheid*, dans les sports, a enregistré de nouveaux progrès malgré les efforts du régime d'*apartheid* pour inciter des sportifs en leur offrant des pots-de-vin, à jouer en Afrique du Sud. Le boycottage de l'Afrique du Sud par des comédiens, des gens du spectacle, des musiciens et autres personnes a pris un essor rapide dans de nombreux pays grâce à l'appui de personnalités culturelles, de groupes anti-*apartheid*, de syndicats et autres.

62. L'exposition "L'art contre l'*apartheid*", parrainée par le Comité spécial, a réuni les œuvres de 85 des plus grands artistes du monde. Des groupes d'"artistes contre l'*apartheid*" se sont créés dans de nombreuses villes. Les efforts du Comité spécial pour encourager de telles initiatives de la part d'artistes ont reçu un écho des plus favorables, et l'appel lancé par ces derniers en faveur d'une action contre l'*apartheid* a été entendu par des millions de personnes.

63. Les initiatives qu'ont prises plusieurs parlements, en particulier en Occident, de demander à leurs gouvernements de prendre des mesures plus énergiques à l'appui des résolutions de l'Organisation des Nations Unies et de la lutte pour la libération en Afrique du Sud nous ont également beaucoup encouragés au Comité.

64. Les mesures adoptées par les autorités locales, municipales ou gouvernementales, dans le cadre de leurs pouvoirs respectifs, en vue de se dégager de l'*apartheid* et de soutenir la lutte de libération en Afrique du Sud, ont aussi revêtu pour nous une grande importance. Plus d'une centaine d'autorités locales et municipales ont déjà pris des mesures de ce genre au Royaume-Uni. Certaines des plus grandes villes et plusieurs Etats des Etats-Unis d'Amérique ont adopté des mesures visant le retrait des investissements en Afrique du Sud et d'autres préconisent des mesures analogues.

65. Des organisations non gouvernementales et d'autres organisations contribuent de manière notable aux efforts internationaux contre l'*apartheid*. Le Comité spécial est fier d'avoir pu apporter sa modeste contribution à la promotion de cette campagne de prise de conscience et d'action contre l'*apartheid*. Dans son rapport annuel, il a exposé les grandes lignes de son programme de travail pour 1985 [A/39/22, par. 412 à 418] en vue de le soumettre à l'Assemblée générale

pour approbation. J'espère que le Comité spécial pourra compter sur la coopération de tous les gouvernements et de toutes les organisations pour l'exécution de ce programme.

66. Comme à l'accoutumée, le Centre contre l'*apartheid* s'est montré très prudent en ce qui concerne l'engagement de dépenses, et il a pu obtenir des résultats réels. La bonne volonté, l'attachement à notre cause et le désir de coopération manifestés par de nombreux gouvernements, organisations et particuliers ont grandement contribué à ces réalisations. Nous espérons pouvoir à nouveau compter sur eux tous l'année prochaine.

67. Le Comité spécial a toujours souligné que le problème de l'*apartheid* est une question qui doit intéresser toute la communauté internationale. C'est pourquoi nous demandons à tous les gouvernements, organisations et particuliers, quelles que soient leurs divergences idéologiques ou autres, de coopérer à l'adoption de mesures internationales concertées contre ce système détestable. Toute collaboration avec le régime d'*apartheid* sous des prétextes tels que la guerre froide ou de prétendus intérêts stratégiques rend un très mauvais service aux Nations Unies.

68. Si le Comité spécial s'est vu obligé, de temps à autre, d'attirer l'attention des gouvernements, des sociétés transnationales ou des institutions qui, par leurs politiques et leurs actes, encouragent et renforcent l'*apartheid*, il l'a fait pour les persuader de se départir de cette attitude.

69. L'Organisation des Nations Unies constitue une enceinte propice à l'harmonisation des mesures prises par les Etats en vertu des principes de la Charte. Pour ce qui est du problème de l'*apartheid*, les Etats Membres de l'Organisation, à la suite de longues discussions, se sont déclarés, à une écrasante majorité, défavorables à l'imposition de sanctions contre l'Afrique du Sud. En fait, nos amis les Etats nordiques et certains autres Etats occidentaux plus petits ont fourni des contributions généreuses à notre cause qui vise à appuyer le peuple opprimé d'Afrique du Sud dans sa lutte légitime, et je tiens ici à leur rendre particulièrement hommage.

70. Le Comité spécial n'a jamais manqué d'exprimer sa reconnaissance aux pays occidentaux et aux autres pays qui ont pris des mesures en vue d'appuyer les résolutions de l'Organisation des Nations Unies relatives à l'*apartheid*. Néanmoins, nous sommes perplexes face à l'attitude de quelques grandes puissances qui continuent de faire obstacle aux activités universelles contre l'*apartheid* et permettent ainsi au régime d'*apartheid* de défier impunément les Nations Unies. J'espère que ces puissances réviseront leur politique et s'associeront aux autres Etats Membres pour aider les Nations Unies à s'acquitter de leurs responsabilités.

71. Je lance à cet égard un appel particulier aux Etats-Unis d'Amérique qui assument une grande responsabilité et qui, en fait, peuvent apporter une contribution essentielle à l'élimination de l'*apartheid*. Je prie instamment ce grand pays de renoncer à sa prétendue politique d'"engagement constructif" avec le régime de Botha et de prendre, au contraire, d'autres engagements à l'égard des efforts des Nations Unies pour éliminer l'*apartheid*. Je tiens à lancer un appel aussi fervent au Gouvernement du Royaume-Uni. Sans aucun doute, si ces deux grands pays

voulaient bien rompre leurs liens avec le régime raciste, un changement rapide et authentique en Afrique du Sud, sans trop de violence ni de conflit, pourrait être envisagé.

72. Le temps des platitudes et des discours visant seulement à mettre en valeur des exposés de rhétorique est révolu. Si l'on veut résoudre la crise actuelle en Afrique du Sud, des mesures positives doivent être prises contre le régime raciste. Le monde ne doit pas se laisser aveugler par le cheval de Troie de la politique peu recommandable d'"engagement constructif". Pour élaborer cette politique, il a fallu quatre ans, quatre ans pendant lesquels le régime raciste n'a fait que renforcer sa répression contre tous ceux qui osent s'opposer à l'*apartheid*, anéantir les syndicats et donner libre cours aux raids de sa police d'Etat contre les opposants de toutes les races. Quatre ans d'"engagement constructif" n'ont fait qu'encourager les racistes à corrompre les Etats voisins de la région et à les forcer à adhérer à des traités et accords inégaux. Quatre ans de cet engagement ont abouti à la violation flagrante du décret n° 1 pour la protection des ressources naturelles de la Namibie² et à l'intensification du pillage rapace des ressources naturelles de la Namibie. Quatre ans d'"engagement constructif" n'ont permis que la réalisation de profits par les sociétés transnationales américaines et occidentales — véritables aubaines pour elles — avides de réaliser de plus grands profits encore aux dépens du sang versé par le peuple opprimé d'Afrique du Sud.

73. Cette question a été succinctement exposée par le *New York Times* dans son éditorial du 18 novembre 1984 de la façon suivante :

"Voilà donc un dilemme pour tous les Américains. Nous éprouvons une répulsion particulière à l'égard du racisme en Afrique du Sud, mais nous voulons éviter l'attisement des conflits entre les populations. Le gouvernement va même plus loin : il pense que le maintien de liens cordiaux avec ce gouvernement — dans le cadre de l'"engagement constructif" — finira par apporter des résultats positifs. Mais il n'a rien à montrer, à l'intérieur de l'Afrique du Sud, à la suite de ces quatre années d'engagement.

"Il n'a rien non plus à montrer du point de vue diplomatique. Cet engagement devait avoir pour premier résultat de mettre fin à l'occupation illégale par l'Afrique du Sud de sa voisine la Namibie. Le grand prix d'un marchandage régional — l'indépendance pour la Namibie et le départ des troupes cubaines de l'Angola — est toujours hors de portée de Washington."

Il est dit, en conclusion, dans cet éditorial que l'"engagement constructif" n'a servi qu'à renforcer le système d'*apartheid* sous lequel 2,4 millions d'Afrikaners défendent farouchement le maintien d'un système qui leur permet de continuer d'exercer leur domination sur 22 millions de Noirs, qui ont été privés de leur citoyenneté et condamnés à vivre dans des "foyers nationaux" appauvris dont l'étendue ne représente que 13 p. 100 du territoire de l'Afrique du Sud.

74. Pour terminer, au nom du Comité spécial contre l'*apartheid*, je tiens à souligner que le moment de relâcher nos efforts n'est pas venu; au contraire, nous devons intensifier la mobilisation internationale contre

le régime raciste de Pretoria et déployer des efforts plus énergiques en vue de la mise en œuvre des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies. Cela devrait nous amener non seulement à condamner plus énergiquement l'*apartheid* et toute collaboration avec ce régime, mais également à prendre des mesures concrètes et efficaces en vue d'éliminer définitivement le système détestable d'*apartheid*. Nous devons aussi réaffirmer vigoureusement la légitimité de la lutte du peuple opprimé d'Afrique du sud pour la paix, la liberté et la justice.

75. Dans ce contexte, étant donné que le Conseil de sécurité n'est pas en mesure d'imposer des sanctions en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies du fait de l'intransigeance de ses membres permanents occidentaux, l'Assemblée générale doit envisager les moyens d'imposer des sanctions globales à caractère obligatoire contre le régime d'*apartheid*. C'est maintenant qu'il faut agir. Nous ne pouvons pas attendre que notre conscience soit brutalement éveillée par la répétition d'événements tels que le massacre de Sharpevillê de 1960 ou celui de Soweto de 1976, car la postérité ne nous le pardonnerait jamais.

76. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : J'invite maintenant le Président du Comité spécial pour l'élaboration d'une convention internationale contre l'*apartheid* dans les sports, M. Ernest Besley Maycock, de la Barbade, à présenter le rapport de ce comité.

77. M. MAYCOCK (Barbade) [Président du Comité spécial pour l'élaboration d'une convention internationale contre l'*apartheid* dans les sports] (*interprétation de l'anglais*) : Au nom du Comité spécial pour l'élaboration d'une convention internationale contre l'*apartheid* dans les sports, j'ai l'honneur de présenter son rapport [A/39/36].

78. On se rappellera que, dans la résolution 32/105 M, du 14 décembre 1977, l'Assemblée générale priait, notamment, le Comité spécial de rédiger une convention internationale pour raffermir la campagne contre l'*apartheid* dans les sports. Depuis lors, le Comité spécial a tenu une série de consultations et de négociations avec les Etats Membres afin d'aboutir à un accord international sur le projet de convention.

79. J'ai l'honneur d'informer l'Assemblée que les amendements proposés aux articles 4, 10, 12, 13 et 20 du projet de convention qui figure dans le rapport du Comité spécial de l'année dernière³ ont été largement appuyés par les pays africains. A la suite de cet appui et afin d'accélérer ses travaux pour remplir sa promesse de présenter le projet final à la trente-neuvième session de l'Assemblée générale, le Comité spécial a décidé d'accepter l'invitation du Conseil supérieur pour le sport en Afrique d'envoyer une délégation à Abidjan pour avoir des consultations avec les fonctionnaires du Conseil au sujet de ces propositions. La délégation s'est rendue à Abidjan du 15 au 20 mars 1984 et a rencontré le Président et le Secrétaire général du Conseil supérieur, de même que les Présidents de l'Association des comités olympiques nationaux d'Afrique et de l'Association des confédérations sportives africaines. Un représentant du South African Non-Racial Olympic Committee a également participé aux consultations. Un résumé des consultations de la mission à Abidjan figure aux paragraphes 8 et 9 du rapport du Comité spécial [*ibid.*].

80. En juin 1984, le Secrétaire général du Conseil supérieur a informé le Comité spécial que le Bureau exécutif du Conseil avait adopté une résolution [*ibid.*, *annexe II*] lors de sa réunion tenue à Ouagadougou, les 16 et 17 juin 1984, dans laquelle il reprenait à son compte les propositions du Président du Comité spécial figurant au paragraphe 9 du rapport présenté par le Comité spécial à la trente-huitième session de l'Assemblée générale³, qui recommande que les Etats africains appuient pleinement ces propositions au cours de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale.

81. Cependant, dans le courant de l'année, dans leurs observations écrites sur le projet de convention, les Gouvernements de la Jamaïque et de la République démocratique allemande ont proposé certains autres amendements au projet. Les amendements suggérés par la Jamaïque ne modifieraient pas l'orientation générale du projet d'amendement proposé par le Président. Toutefois, dans les amendements qu'elle propose, la République démocratique allemande demande d'agir contre ceux qui violent le boycottage international de l'*apartheid* dans les sports par l'intermédiaire des fédérations sportives nationales, ce qui aurait pour effet d'écarter entièrement tout élément du principe relatif aux tierces parties du projet de convention. Après avoir tenu des consultations sur ces questions, le Comité a décidé d'envoyer une délégation en République démocratique allemande et en Union des Républiques socialistes soviétiques pour participer à des discussions avec les autorités intéressées dans le but de concilier les divergences de vues, compte tenu de la résolution adoptée par le Bureau exécutif du Conseil supérieur, qui comprenait mes propositions d'amendements.

82. Le principe relatif aux tierces parties a été librement discuté au cours des consultations avec les autorités intéressées que nous avons rencontrées à Berlin et à Moscou, du 7 au 15 septembre 1984. Ils ont expliqué leurs difficultés et leurs craintes concernant les incidences éventuelles de l'application du principe relatif aux tierces parties. La délégation a expliqué que le Comité était à la recherche d'un compromis qui rende le principe relatif aux tierces parties assez souple pour répondre aux objectifs visés par les Etats africains, sans compromettre les intérêts du sport international de manière générale. Les autorités des deux pays ont réaffirmé leur désir d'aider le Comité, dans toute la mesure possible, à trouver une solution de compromis aux problèmes du Comité. Ces consultations font l'objet des paragraphes 12 à 15 du rapport [A/39/36].

83. Les membres du Comité spécial ont décidé que, compte tenu de l'évolution récente des projets d'amendement au projet de convention, le Comité aurait besoin de plus de temps pour mener encore des consultations et des négociations en vue d'élaborer un projet définitif qui serait présenté à la quarantième session de l'Assemblée générale.

84. Il y a sept ans, lorsque le Comité spécial a été créé, on pensait que les objectifs du Comité pourraient être atteints à la trente-deuxième session de l'Assemblée générale. Bien qu'il y ait eu des progrès, la tâche du Comité n'est pas achevée après sept ans. Les problèmes auxquels se heurte le Comité sont difficiles et délicats, mais le Comité est déterminé à trouver une

solution qui puisse être appuyée par une majorité écrasante des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies.

85. Forts de cet engagement, nous recommandons à l'Assemblée générale ce qui suit : a) de prolonger le mandat du Comité spécial d'une année, afin qu'il puisse présenter le projet de convention à l'Assemblée générale à sa quarantième session; b) de prier le Secrétaire général de communiquer le projet de convention et les amendements proposés aux Etats Membres et de leur demander leur avis, les observations pertinentes devant être reçues le 31 mars 1985 au plus tard; c) d'autoriser le Comité à poursuivre ses consultations avec les gouvernements de différentes régions du monde ainsi qu'avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, notamment en envoyant des missions et en organisant des auditions, en vue de mettre le projet de convention au point et de rallier un plus large appui international à ses dispositions.

86. Je lance un appel aux Etats Membres afin qu'ils présentent leurs vues sur le projet de convention et les amendements s'y rapportant [*ibid.*] pour aider le Comité à élaborer une convention à laquelle adhèreraient un grand nombre de pays. Je suis sûr que la convention, une fois mise au point d'une façon acceptable pour tous, contribuera notablement à la lutte du peuple d'Afrique du Sud en isolant totalement l'*apartheid* dans les sports et tous ceux qui insistent pour collaborer avec le régime raciste d'Afrique du Sud.

87. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Conformément à la décision prise par l'Assemblée générale lors de sa 3^e séance plénière, le 21 septembre 1984 [*décision 39/401*], je donne maintenant la parole au représentant du Pan Africanist Congress of Azania.

88. M. POKELA (Pan Africanist Congress of Azania) [*interprétation de l'anglais*] : Au nom du Pan Africanist Congress of Azania, gardien des aspirations authentiques du peuple opprimé, exploité et démuné d'Azanie, et en mon nom propre, j'aimerais tout d'abord féliciter chaleureusement le Président, à l'occasion de son élection unanime à ces hautes fonctions. Son élection à la présidence de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale est non seulement la juste sanction de son dévouement à la cause des principes de cet organe mondial, mais aussi une source de fierté et d'inspiration pour tous les Africains. Nous sommes certains que, sous sa sage présidence, la présente session examinera sérieusement les nombreuses questions brûlantes qui se posent dans le monde, et en particulier celles de la libération de l'Azanie, de la Namibie et de la Palestine.

89. J'aimerais aussi exprimer notre reconnaissance à votre illustre prédécesseur, M. Jorge E. Illueca, président du Panama. En tant que président de la trente-huitième session, il a servi et promu les principes des Nations Unies, en particulier la juste cause de la libération des peuples opprimés et dépossédés.

90. L'Assemblée générale est saisie du point 31 de l'ordre du jour portant sur la politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain. Cette question a été discutée l'année dernière et des résolutions appropriées ont été adoptées. Néanmoins, certains cyniques prétendent que l'Assemblée générale discute cette

question tous les ans comme s'il s'agissait d'un rituel. De l'avis du PAC, il est extrêmement important que la situation dans l'Afrique du Sud de l'*apartheid* soit passée en revue de façon constante, de même que ses effets négatifs sur le peuple opprimé, exploité et dépossédé de l'Azanie doivent être constamment signalés à l'attention de la communauté internationale. Qui plus est, on a décrit correctement l'*apartheid* comme un crime contre l'humanité, et tant que ce système criminel et inhumain ne sera pas totalement éliminé, la communauté internationale a le devoir d'appeler l'attention sur ce système. Il n'existe pas d'instance plus représentative que l'Assemblée générale pour mettre en relief la situation que connaît notre peuple et la lutte qu'il mène. C'est pourquoi nous appuyons pleinement la discussion annuelle de cette question à l'Assemblée générale.

91. La situation dans l'Afrique du Sud de l'*apartheid* n'est pas statique. Beaucoup d'événements se sont produits depuis l'année dernière. Qu'il me soit permis d'évoquer certaines questions seulement parmi les plus importantes à cet égard.

92. Le régime raciste et colonial de Botha agit aujourd'hui en vertu d'une prétendue nouvelle constitution. Le régime de l'*apartheid*, en introduisant cette prétendue nouvelle constitution, a tenté de donner l'impression qu'il voulait s'écarter de son système diabolique, discrédité dans le monde entier. Aujourd'hui, chacun sait que les soi-disant métis et la population dite d'origine indienne, qui ont été inclus dans le *laager* blanc au moyen de parlements séparés, ont rejeté à une majorité écrasante la prétendue nouvelle constitution, et la communauté internationale a fait de même. L'Assemblée générale, quant à elle, a adopté la résolution 39/2, qui rejetait de façon catégorique cette prétendue nouvelle constitution et la considérait comme nulle et non avenue. Le Conseil de sécurité, par sa résolution 554 (1984), a également déclaré que la prétendue nouvelle constitution était nulle et non avenue. Le peuple opprimé, exploité et dépossédé d'Azanie a toujours soutenu à juste titre que le régime raciste est illégitime et les deux résolutions que je viens de mentionner l'ont confirmé.

93. Néanmoins, l'imposition de cette prétendue nouvelle constitution comporte deux aspects que le PAC voudrait signaler ici. Tout d'abord, les racistes avaient espéré que ce simulacre d'élections ne susciterait pas une opposition trop vigoureuse de la part des masses africaines puisqu'elles ne participaient pas directement à ce faux exercice parlementaire. Mais c'était une hypothèse erronée. Le 3 septembre, le jour où l'on a imposé la prétendue nouvelle constitution, une fois de plus les masses africaines se sont révoltées et une fois de plus le peuple de Sharpeville se trouvait à la tête de cette révolte.

94. Le *Times*, de Londres, commentait ainsi cette révolte dans son éditorial du 25 septembre 1984 :

“Sharpeville est un nom profondément gravé dans le cœur des dirigeants afrikaners d'Afrique du Sud. En 1960, dans cette petite ville du Transvaal, la police a ouvert le feu sur une foule de manifestants pacifiques et en a tué 69. Le monde a réagi avec horreur. Il y eut des fuites de capitaux et la panique a régné dans les cercles gouvernementaux. “Les choses ne seront plus jamais les mêmes”, a déclaré un ministre. . . . Vingt-quatre ans après, Sharpeville

revient à la une des journaux. Il y a des différences notoires. Le temps des manifestations pacifiques est en effet révolu. La police a ouvert le feu sur les manifestants cette fois-ci, et des Africains ont assassiné des Africains, collaborateurs avec le régime. . . . Le message est plus sombre : la situation actuelle en Afrique du Sud ne peut plus durer.”

95. Les Africains de Sharpeville, de Soweto, de Sebokeng et d'autres villes ont planté le dernier clou dans le cercueil de la prétendue nouvelle constitution. Leurs soulèvements opportuns ont porté un coup décisif aux tentatives trompeuses du régime. Avec le boycottage unanime de la population asiatique et métisse, ils ont montré au monde entier que les Azaniens n'accepteront rien de moins que la libération nationale et le gouvernement de la majorité.

96. En second lieu, la prétendue nouvelle constitution, loin de s'écarter du régime d'*apartheid*, non seulement a renforcé ce système inhumain et détestable mais elle a, de plus, militarisé le régime. L'Afrique du Sud raciste, à la suite de la mise en œuvre de la prétendue nouvelle constitution, est maintenant dirigée par une junte militaire fasciste. Le soi-disant nouveau Président d'Etat n'a plus de comptes à rendre au parlement blanc. Il détient maintenant tous les pouvoirs. C'est pourquoi, au titre de la prétendue nouvelle constitution, le régime a pu déployer l'armée contre la population civile, procéder à des perquisitions à domicile à la recherche d'armes et de cadres et a pu arrêter des milliers de personnes, sans avoir de comptes à rendre à qui que ce soit. La militarisation du régime selon des principes fascistes était l'un des objectifs des auteurs de la prétendue nouvelle constitution et cet objectif est actuellement mis en œuvre.

97. Le PAC saisit cette occasion pour féliciter l'Assemblée générale d'avoir déclaré la prétendue nouvelle constitution nulle et non avenue. Ce faisant, elle a confirmé les principes fondamentaux de l'Organisation des Nations Unies. Quels sont ces principes fondamentaux ? De l'avis arrêté du PAC, l'Assemblée, en déclarant la prétendue constitution nulle et non avenue, a confirmé le caractère illégal de la discrimination raciale, le droit des habitants de l'Afrique du Sud à l'autodétermination et la légitimité de la lutte de libération menée par le peuple opprimé, exploité et spolié d'Azanie.

98. Le PAC se félicite également de la prise de conscience accrue de la communauté internationale quant à la véritable nature de sa lutte. Dans sa résolution 39/2, l'Assemblée générale reconnaît que notre peuple mène une lutte légitime pour la libération nationale. Cette reconnaissance est fondamentale si nous voulons adopter une stratégie efficace pour débarrasser le monde de ce régime inhumain.

99. En reconnaissant que notre lutte est une lutte de libération nationale, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité se sont inspirés du principe reconnu selon lequel l'*apartheid* se fonde essentiellement sur le refus d'un droit national ainsi que des droits de l'homme. Ce point particulier a été souligné dans la déclaration adoptée à l'issue du Séminaire sur le statut juridique du régime d'*apartheid* et les autres aspects juridiques de la lutte contre l'*apartheid*, organisé récemment par le Comité spécial contre l'*apartheid*, en coopération avec le Gouvernement militaire fédéral

du Nigéria, qui s'est tenu à Lagos du 13 au 16 août 1984. La déclaration souligne :

“L'octroi de l'indépendance à l'Union sud-africaine a précédé les principes modernes du droit international consacrés par le droit à la décolonisation et à l'autodétermination des peuples soumis à une domination étrangère et par l'interdiction de la discrimination raciale. Alors que d'autres Etats, qui ont par le passé opprimé des groupes nationaux, ont reconnu, à des degrés divers, les droits des populations autochtones vivant sur leur territoire, l'Afrique du Sud est le seul Etat dont la politique est fondée sur la spoliation et sur la perpétuation d'une domination étrangère de type colonial.” [Voir A/39/423 et Corr.1, annexe.]

100. Le PAC, garant du Programme d'action de 1949, a constamment affirmé que la lutte contre le régime d'*apartheid* de l'Afrique du Sud était menée par la majorité spoliée aux seules fins d'obtenir l'autodétermination. Les lois bien connues qui, après 1948, ont été qualifiées d'*apartheid* sont essentiellement la superstructure instrumentale qui maintient et renforce le fondement colonial de l'*apartheid*. Ce concept fondamental a été également souligné dans la déclaration faite à Lagos, à savoir :

“Les lois bien connues qui imposent la discrimination raciale en Afrique du Sud sont essentiellement la superstructure symbolique et instrumentale qui maintient et renforce le fondement colonial de l'*apartheid* : à savoir, la spoliation des terres en vertu des *Land Acts* (87 p. 100 des terres sont réservées aux Blancs qui en ont la propriété et la jouissance exclusives); le contrôle des mouvements (des centaines de milliers de Noirs sont sanctionnés chaque année en vertu des lois relatives aux laissez-passer); le contrôle du lieu de résidence, revêtant la forme de bantoustans dans les zones rurales et de réserve et de *compounds* dans les zones urbaines; le contrôle de la main-d'œuvre, principalement en vertu des lois relatives aux laissez-passer et d'un système juridique entièrement dominé et organisé pour servir les intérêts des Blancs et qui fait qu'il existe deux systèmes juridiques, l'un pour les Africains et l'autre pour le reste de la population.” [Ibid.]

101. Telles sont les caractéristiques fondamentales de l'*apartheid* et, par conséquent, si l'on veut éliminer ce régime inhumain, il est nécessaire d'en comprendre parfaitement la véritable nature.

102. Je voudrais maintenant évoquer une autre question étroitement liée à la première, c'est-à-dire la méthode à utiliser pour éliminer le régime odieux actuellement en vigueur en Afrique du Sud. Bien qu'il puisse ne pas y avoir unanimité complète parmi les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies quant à la nature réelle de l'*apartheid*, il existe cependant un consensus pour reconnaître qu'il s'agit d'un régime odieux qui doit être éliminé. Même ceux qui, ouvertement ou de façon dissimulée, appuient le régime illégal de Pretoria ne peuvent, au moins publiquement, trouver quelque excuse au maintien de l'*apartheid*. Aujourd'hui que la communauté internationale est unanime à condamner l'*apartheid* et à estimer nécessaire son élimination, la question qui se pose est de savoir quelle méthode employer pour éliminer l'*apartheid* en tant que régime. En tant

qu'organisation, les Nations Unies ne peuvent certes pas préconiser l'utilisation de la force pour éliminer le régime nuisible de l'*apartheid*. D'un autre côté, les pères fondateurs de l'Organisation mondiale n'entendaient pas que cette dernière reste impassible pendant que Rome brûlait. Les peuples opprimés, exploités et spoliés du monde ont le droit légitime de s'adresser aux Nations Unies pour leur demander une aide concrète dans leur quête du respect des droits consacrés dans la Charte des Nations Unies et dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

103. Le débat sur la question de l'*apartheid* à l'Organisation des Nations Unies date d'aussi longtemps que l'Organisation elle-même. En réalité, c'est grâce à de tels débats que l'Organisation a attiré l'attention sur la triste situation et les conditions de vie de notre peuple en lutte. Mais, ce dont notre peuple a maintenant besoin, ce n'est pas de résolutions annuelles, qui ne font que condamner les méfaits de l'*apartheid*, c'est d'une action positive de la part des Nations Unies. Avec chaque année qui passe, un plus grand nombre d'entre les nôtres sont assassinés par une police raciste à la gachette facile, tués au travail parce qu'ils demandent un juste salaire, soumis au génocide systématique par l'installation dans des bantoustans arides, torturés à mort pendant qu'ils sont sous la garde de la police, ou privés davantage encore de leurs droits inaliénables.

104. Le PAC est venu ici cette année pour transmettre un message clair : deux choix seulement s'offrent encore à la communauté internationale et elle doit se décider aussi rapidement que possible. Quels sont ces choix ?

105. Si la communauté internationale souhaite qu'une solution relativement pacifique soit trouvée au problème de l'Afrique australe, elle doit décider immédiatement d'imposer des sanctions complètes et obligatoires au régime de Pretoria. Il est vrai que certains Etats Membres, les puissances occidentales en particulier, se font toujours prier quand il s'agit d'imposer des sanctions complètes et obligatoires. Par contre, ils n'ont toujours pas proposé de solution viable. Non seulement ils ne proposent aucune solution, mais ils sont incapables d'empêcher le régime de Pretoria de poursuivre sa politique inhumaine et ouvertement agressive contre le peuple opprimé d'Afrique du Sud et les Etats voisins. Non content de déposséder le peuple d'Azanie, le régime minoritaire des colons en Afrique du Sud persiste à occuper illégalement la Namibie et certaines régions au sud de l'Angola. Recourant à sa politique systématique de déstabilisation, il oblige des Etats indépendants voisins à signer des accords dans le but bien précis d'arriver à la suprématie régionale en créant une constellation d'Etats d'Afrique australe. Il a refusé de reconnaître et d'appliquer la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité sur la Namibie.

106. Qui plus est, on ne peut nier que la politique dite d'engagement constructif du Gouvernement Reagan a encouragé le régime minoritaire des colons à adopter une attitude plus intransigeante encore. Le PAC pense franchement que le moindre refus, par un Etat Membre, d'imposer des sanctions complètes et obligatoires sera désormais considéré par le peuple opprimé, exploité et dépossédé, mais en lutte, de notre pays

comme un obstacle dressé de façon délibérée au profit du régime fasciste des colons.

107. A cet égard, j'aimerais faire quelques brefs commentaires sur la visite que le chef du système néfaste dans notre pays a rendue à quelques capitales occidentales et au Vatican. Les représentants de ces pays et le Vatican nous ont dit que le chef de ce système internationalement discrédité avait été invité ou qu'on lui avait accordé une audience afin de lui dire combien le système d'*apartheid* était haïssable. Les choses étant ce qu'elles sont, le PAC et l'écrasante majorité de notre peuple ne peuvent s'empêcher de se demander si les nouveaux massacres de notre peuple à Sharpeville, à Sebokeng, à Soweto et dans d'autres villes n'ont pas été encouragés par cette visite. En tout cas, les sentiments d'horreur qui lui auraient été exprimés au cours de ces visites par certains dirigeants occidentaux et le Pape n'ont pas influencé Botha.

108. Nous avons déjà dit que deux choix s'offraient à nous. Le premier, ce sont les sanctions complètes et obligatoires prévues au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. A notre avis, il y a bien longtemps qu'on aurait dû recourir à cette solution réaliste. Le second choix, c'est de donner un appui total et inconditionnel aux mouvements de libération nationale engagés dans la lutte sacrée pour éliminer ce système néfaste, dans l'intérêt non seulement de notre peuple mais aussi de la communauté internationale. Pour ce qui est du second choix, il n'est que juste que la communauté internationale, qui n'a pas réussi à appliquer les dispositions du Chapitre VII de la Charte par la faute de quelques-uns de ses membres puissants, reconnaisse et appuie les méthodes choisies par les mouvements de libération nationale pour libérer le pays du fascisme et du colonialisme.

109. Après la signature de l'Accord de non-agression et de bon voisinage entre le Mozambique et l'Afrique du Sud, signé à Nkomati le 16 mars 1984 [A/39/159, annexe I] et la visite du raciste Botha dans certaines capitales occidentales et au Vatican, l'idée se répand que les mouvements de libération nationale devraient entamer un dialogue ou négocier avec le régime fasciste de Pretoria. Je tiens à déclarer en termes catégoriques la position du PAC à cet égard. Les membres du PAC ont toujours soutenu que l'*apartheid* ne pouvait pas être réformé ni adapté, de quelque manière que ce soit. Nous sommes heureux de constater que ce point de vue est partagé par l'écrasante majorité des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies. Aussi convient-il de se poser la question de savoir quelle force donner au dialogue ou aux négociations avec les dirigeants de l'*apartheid*. Il ne peut être question d'autre chose que de négocier le total démantèlement du système d'*apartheid* et l'exercice, par la majorité dépossédée, de son droit inaliénable à l'autodétermination et à la libération nationale.

110. Néanmoins, s'il est vrai qu'en théorie la proposition a ses mérites, en pratique, elle n'est pas viable. Au cours de l'histoire, il n'est pas un groupe ou une classe au pouvoir qui ait abandonné le pouvoir de son plein gré. On a dû les y forcer. Qui plus est, pour qu'un mouvement de libération nationale entame sérieusement un dialogue ou des négociations avec les dirigeants de l'*apartheid* en Afrique du Sud, il faut que ce soit à partir d'une position de force et non pas de faiblesse.

111. Le peuple opprimé d'Azanie, sous la direction du PAC, a constamment soutenu que c'est à nous qu'incombait la responsabilité ultime de la libération. En dernière analyse, nous sommes nos propres libérateurs. Pendant les années 40, les Africanistes de notre pays ont maintenu que l'autodétermination était la pierre angulaire de la lutte de notre peuple et ont battu en brèche avec succès la tendance qui visait à réduire notre juste lutte pour la libération nationale à une lutte pour les droits civiques. Pendant les années 50, les Africanistes ont lutté pour donner à cette juste lutte un contenu organisationnel, ce qui explique la création, le 6 avril 1959, du PAC. Pendant les années 60, le PAC a montré des qualités remarquables de dirigeant en rejetant le *statu quo* et en faisant passer la lutte du stade des simples protestations à celui du défi au régime colonial. Cet affrontement a abouti au massacre de notre peuple à Sharpeville, à Langa et dans d'autres villes africaines. Le massacre purement gratuit d'hommes, de femmes et d'enfants sans défense par une police raciste toujours prête à faire feu, n'a pas pu atteindre l'objectif souhaité, c'est-à-dire intimider notre peuple et donc le soumettre. Au contraire, il a fait passer le combat au niveau de la lutte armée. Pendant les années 70, le PAC, conjointement avec le Black Consciousness Movement, a réussi à mobiliser les masses et à les organiser dans l'action. Ce sont là des conditions importantes pour le succès de toute lutte. Le soulèvement de Soweto en 1976 et le massacre de plus de 1 000 écoliers, de jeunes et de travailleurs a fait perdre en fin de compte à notre peuple la peur des fusils de l'opresseur. Le PAC a déclaré les années 80 Décennie de la révolution azanienne, et nous sommes déterminés à maintenir cette rencontre importante avec l'histoire, quoi qu'il advienne.

112. Le PAC bénéficie aujourd'hui du vaste appui de toutes les couches de notre population. L'idéologie du PAC est celle qui prédomine parmi le peuple opprimé, exploité et dépossédé d'Azanie. Le nom d'"Azanie", donné à l'origine par le PAC, a été accepté à l'échelon national et est utilisé à l'intérieur du pays. Ce qui s'est passé à Sharpeville, à Sebokeng, à Soweto et dans d'autres villes il y a quelques mois montre clairement que le peuple opprimé, exploité et dépossédé n'est plus non seulement prêt à mourir pour sa liberté, mais il luttera pour elle jusqu'au bout.

113. J'aimerais maintenant appeler l'attention sur quelques questions que la communauté internationale devrait examiner de toute urgence. En haut de la liste prioritaire figure celle de la condition des prisonniers politiques dans notre pays. J'ai moi-même été condamné à 20 ans de prison par le régime d'*apartheid*, plus à une peine de sept ans, avec confusion des deux peines, après que j'eus été kidnappé dans ce qui était alors le territoire sous protectorat britannique du Basutoland — aujourd'hui le Lesotho indépendant — et envoyé à Robben Island, d'infâme renommée. Aujourd'hui, de nombreux patriotes azaniens sont incarcérés depuis plus de 20 ans à Robben Island. Les six prisonniers politiques condamnés à la prison à perpétuité les plus anciens de Robben Island sont membres du PAC. Ils en sont maintenant à leur vingt-deuxième année d'incarcération. Etant donné qu'une représentation juridique correcte leur avait été alors refusée et qu'ils n'avaient pas encore 20 ans, nous demandons à la communauté internationale de lancer

une campagne concertée pour la libération inconditionnelle de ces camarades du PAC. Nous prions également instamment la communauté internationale d'intensifier la campagne en vue de la libération des camarades Zephania Mothopeng, Nelson Mandela et de tous les autres prisonniers politiques.

M. Lusaka (Zambie) reprend la présidence.

114. Une autre question que je souhaite soulever a trait aux autres institutions du système des Nations Unies. Le régime d'*apartheid* refuse à notre peuple non seulement ses droits inaliénables mais aussi l'accès à l'éducation universelle. En conséquence, des centaines de milliers de personnes ont quitté le pays, simplement pour recevoir une éducation à l'étranger. Ce système malfaisant a également créé des centaines de milliers de réfugiés. Le PAC, afin de répondre aux besoins des étudiants et des réfugiés, a créé le département de l'éducation et de la formation, ainsi que les départements des affaires économiques et du bien-être social. L'UNESCO et le PNUD nous ont assistés en offrant des bourses. Comme chacun le sait, le Gouvernement Reagan a décidé de quitter l'UNESCO à la fin de l'année. L'arrêt de la contribution des Etats-Unis à une organisation humanitaire comme l'UNESCO aura une incidence, à certains égards très grave, sur notre programme d'éducation. C'est pourquoi nous souhaitons lancer un appel à la communauté internationale pour qu'elle offre des dons généreux à l'UNESCO afin de compenser tout déficit, au cas où le Gouvernement Reagan mettrait sa menace à exécution.

115. Nous sommes aussi engagés dans des projets autonomes. Nous sommes à cet égard reconnaissants aux Etats d'accueil de première ligne et aux Etats voisins de nous avoir alloué des terres, en particulier la République-Unie de Tanzanie. Nous sommes également reconnaissants au PNUD, à la FAO et aux autres institutions qui ont fourni une contribution. Le Gouvernement norvégien, en particulier, a offert une très forte contribution en vue de la construction d'une route "tout temps", dans le cadre de l'un de nos projets. Nous devons souligner ici que nous avons besoin d'une plus grande assistance pour pouvoir devenir autosuffisants en matière de production alimentaire.

116. En conclusion, qu'il me soit permis de féliciter chaleureusement M. Garba, le dynamique et dévoué président du Comité spécial contre l'*apartheid*, pour le travail excellent dont il s'est acquitté pendant son mandat. En particulier, la tenue du Séminaire sur le statut juridique du régime sud-africain et les autres aspects juridiques de la lutte contre l'*apartheid* a été une activité extrêmement constructive. Le PAC aimerait également féliciter les membres du Secrétariat du Comité spécial contre l'*apartheid* et du Centre contre l'*apartheid* pour leur attitude engagée et dévouée à l'égard de nos problèmes. Nous demandons à M. Garba et à son équipe de poursuivre leur excellent travail et de promouvoir la juste lutte de notre peuple.

117. Le PAC manquerait à son devoir s'il ne saluait chaleureusement la position de principe que le nouveau Gouvernement travailliste de la Nouvelle-Zélande a adoptée en fermant le consulat du régime raciste. Pour cette action de principe, le peuple néo-zélandais bénéficie de la reconnaissance et du soutien de tous les peuples épris de justice du monde.

118. Enfin, le PAC souhaite réaffirmer sa solidarité de principe et militante avec le peuple en lutte de Namibie et de Palestine. Nous avons toujours soutenu que l'*apartheid* et le sionisme étaient les deux faces d'une même médaille. Notre lutte est une, et la victoire pour les peuples d'Azanie, de Namibie et de Palestine est certaine.

119. M. DJOUDI (Algérie) : De tous les problèmes qui confrontent la communauté des nations depuis plusieurs décennies, celui constitué par la persistance d'un système de gouvernement fondé sur la discrimination raciale est assurément le défi le plus grave porté à l'Organisation des Nations Unies et aux règles de la morale et du droit.

120. Défini comme étant une politique de "développement séparé", ce système odieux ne vise en fait qu'à pérenniser la domination et à consacrer et perpétuer l'exploitation éhontée de la majorité opprimée par une minorité blanche obstinément accrochée à ses privilèges.

121. C'est parce qu'il constitue une atteinte irréversible aux droits les plus élémentaires de l'individu et une négation brutale de tous les principes et valeurs unanimement reconnus que l'*apartheid* a été dénoncé comme crime contre l'humanité et que la communauté internationale, consciente du danger grave qu'il représente pour la survie même de l'humanité, a proclamé solennellement sa volonté d'œuvrer à son éradication définitive.

122. Un système aussi étranger aux valeurs universelles, aussi antinomique des principes de justice et d'égalité, ne peut, en effet, s'amender. Nulle transformation, nulle réforme, ne saurait le rendre plus acceptable. Il n'y a de salut définitif que dans sa disparition.

123. Les "réformes internes" qui se font à la faveur du "dialogue" et de l'"engagement constructif" prôné par certains ne sauraient donc entraîner de mutation miraculeuse dans un régime qui a institutionnalisé le racisme et qui pratique le terrorisme à l'échelle d'un sous-continent.

124. Ce ne sont pas les prétendues propositions constitutionnelles, approuvées il y a un an par un électorat exclusivement blanc et qui étaient censées permettre aux populations d'origine asiatique et aux personnes dites métisses de participer à la vie politique, qui pouvaient constituer une réponse à la clameur ininterrompue d'un peuple qui exige que justice lui soit rendue.

125. De fait, loin de constituer un pas dans la bonne direction, ces propositions, en donnant de maigres pouvoirs aux représentants d'une partie de la population et en délaissant l'immense majorité, ne visaient qu'à renforcer l'*apartheid*, à maintenir le processus de dénationalisation de la majorité africaine autochtone et à tenter de diviser un peuple dont l'unité a été forgée dans l'épreuve commune. Dès lors, l'Assemblée générale ne pouvait, par sa résolution 38/11, que rejeter ces propositions et les déclarer dénuées de toute validité. Dans sa résolution 554 (1984), le Conseil de sécurité a déclaré que la prétendue "nouvelle constitution" qui en a résulté est "contraire aux principes de la Charte des Nations Unies" et est, par conséquent, nulle et non avenue.

126. Ce rejet de la prétendue "nouvelle constitution" a été de nouveau confirmé par l'Assemblée générale dans sa résolution 39/2 qui a, en outre, rejeté tout prétendu "règlement négocié" fondé sur la création de bantoustans ou sur la prétendue "nouvelle constitution".

127. En dépit de la fermeté des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, balayées comme autant d'ingérences inacceptables dans les affaires intérieures sud-africaines, en dépit de l'ampleur des réactions du peuple sud-africain dans toutes ses composantes et des protestations de tous les hommes épris de paix et de justice dans le monde, les dirigeants sud-africains n'ont pas hésité, après un simulacre d'élections, massivement boycottées du reste, à imposer leur "nouvelle constitution".

128. En adoptant cette attitude rigide, le régime sud-africain affichait une fois de plus son mépris pour la communauté internationale et prenait le risque de déclencher un nouveau cycle de violence pouvant conduire à un embrasement général.

129. Les grèves générales, les émeutes sanglantes, les manifestations massives qui secouent les localités africaines depuis plusieurs semaines constituent la réponse que le peuple africain, uni dans sa volonté irrépressible, oppose à la nouvelle escalade dont le régime sud-africain porte l'entière responsabilité.

130. A la violence institutionnalisée que lui impose le régime raciste de Pretoria, le peuple sud-africain ne pouvait qu'opposer la violence révolutionnaire.

131. La politique d'agression et de répression institutionnalisée que pratique le régime raciste de Pretoria ne se limite pas aux populations sud-africaines réduites à l'état de non-personnes parquées dans les bantoustans et les cités-dortoirs; elle s'étend à toute la région de l'Afrique australe, qui se trouve ainsi livrée aux démons de la violence et de l'insécurité.

132. En Namibie, tout un peuple continue de subir l'oppression coloniale et de se voir privé de son droit à l'indépendance et à la liberté. Mis en demeure par la communauté internationale de permettre au peuple namibien d'exercer ses droits nationaux légitimes sur sa terre, le régime sud-africain continue de multiplier les obstacles et les attermoiements en vue d'empêcher l'application du plan des Nations Unies entériné dans la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, et à s'opposer ainsi au consensus international sur la question de Namibie.

133. Parallèlement à cette politique d'obstruction et de répression contre le peuple namibien, le régime raciste de Pretoria poursuit, en toute impunité, ses agressions contre les Etats souverains de la région, mettant ainsi gravement en danger la paix et la sécurité internationales.

134. C'est un fait établi que, si le régime sud-africain persiste dans son refus de se conformer aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies et reste sourd aux injonctions de la communauté internationale, c'est grâce à la collaboration multiforme qui se poursuit et se développe entre Pretoria et un certain nombre de pays et de sociétés multinationales installées déjà depuis plusieurs années et à l'affût de l'énorme marché de l'ensemble des pays d'Afrique australe et grâce au réseau dense de complicités dont il bénéficie dans certaines capitales occidentales.

135. La collaboration intense qui existe entre Pretoria et Tel-Aviv sur les plans militaire, économique et nucléaire, et sur laquelle la récente visite du raciste "Pik" Botha en Palestine occupée jette une lumière crue, est à ce titre plus que significative. Le rapport spécial du Comité spécial contre l'*apartheid* sur l'évolution récente des relations entre Israël et l'Afrique du Sud [A/39/22/Add.1], adopté à l'unanimité par le Comité spécial, dévoile, du reste, entièrement toute la multiplicité des liens qui unissent ces deux entités racistes et met en lumière les opérations mercantilistes que réalisent les hommes d'affaires sionistes au détriment des peuples sud-africain et namibien.

136. Il ne pouvait en être autrement, tant les deux régimes sont identiques autant par leur philosophie fondée sur le terrorisme d'Etat et l'agression que par leurs méthodes et leurs objectifs.

137. Les arguments invoqués par les partisans du dialogue avec le régime de Pretoria pour justifier leur opposition à l'imposition de sanctions contre ce dernier ne visent, en réalité, qu'à préserver les relations privilégiées commerciales, militaires et scientifiques qu'ils entretiennent avec Pretoria.

138. Loin de pousser le régime sud-africain sur la voie de la légalité et de la justice, comme ils se plaisent à le faire croire, ces échanges commerciaux, économiques et militaires ne font, en réalité, qu'accroître la paupérisation des masses autochtones et le pillage des richesses naturelles du pays, et encourager les dirigeants sud-africains — aujourd'hui dotés de l'arme nucléaire et disposant de troupes suréquipées — à poursuivre leur politique d'*apartheid* et d'agression. De fait, le système d'*apartheid* se renforce de jour en jour; la répression prend des dimensions inouïes; les violations des droits de l'homme se multiplient; la violence et la terreur se répandent, et les agressions se poursuivent contre les Etats souverains de la région.

139. Ce ne sont assurément pas les dizaines de morts de Sharpeville, Sebokeng et Tembisa, les centaines d'arrestations, les interventions brutales de l'armée, qui peuvent faire croire en la possible rédemption du régime sud-africain. Ce ne sont pas non plus les visites du raciste Botha — soudain en quête de respectabilité — dans certaines capitales européennes en vue de faire cautionner sa politique d'*apartheid* et d'agression, qui lui permettront de briser l'isolement international où se trouve son régime. Il est, à cet égard, regrettable que certains pays aient accepté de recevoir ce dirigeant raciste à la recherche d'un statut d'honorabilité, au moment même où son régime redoublait de brutalité contre le peuple sud-africain, multipliait les menaces contre les Etats indépendants et poursuivait sa politique de déstabilisation de la région d'Afrique australe.

140. L'engagement solennel de la communauté internationale en vue de l'éradication du fléau d'*apartheid* et de la satisfaction des droits nationaux des peuples sud-africain et namibien confère à la lutte des peuples sud-africain et namibien une authentique légitimité et une dimension exceptionnelle. En apportant son appui au combat que mènent ces deux peuples contre l'injustice et l'oppression, la communauté internationale est en effet consciente que ce combat l'engage entièrement et totalement et qu'il détermine son propre devenir. Dès lors, tous les moyens doivent être mis en œuvre pour mettre fin au système honni de

l'*apartheid* et pour que cessent la violence et l'agression en Afrique australe.

141. Ce ne sont pas les résolutions indignées, adoptées à des majorités écrasantes par l'Assemblée générale, ni celles, laborieusement négociées, d'un Conseil de sécurité paralysé, encore moins les "vertus miraculeuses" prêtées à l'"engagement constructif" qui contraindront les dirigeants sud-africains à se conformer au droit et à la justice. Ce n'est pas non plus la persistance d'un commerce florissant avec l'Afrique du Sud, la poursuite des investissements privés sur la terre de l'*apartheid* et le pillage organisé des richesses naturelles appartenant aux peuples namibien et sud-africain qui dissuaderont, comme l'affirment certains, les dirigeants sud-africains de poursuivre leur politique raciste et d'agression en Afrique australe. Seule l'imposition d'un embargo à toute épreuve sur les armes, qu'accompagneraient des sanctions globales et obligatoires, est de nature à amener le régime de Pretoria à résipiscence.

142. C'est là la responsabilité première du Conseil de sécurité et c'est là le sens des démarches entreprises avec constance par l'Assemblée générale et le Comité spécial contre l'*apartheid*. En se décidant à se hisser au niveau de ses responsabilités et en rendant justice au peuple sud-africain, le Conseil de sécurité se réconciliera avec lui-même et retrouvera sa crédibilité. Du haut de cette tribune, nous l'y invitons une fois de plus.

143. Je voudrais enfin rendre, ici, un hommage particulier au Comité spécial contre l'*apartheid*, et à son président, M. Garba, pour l'action inlassable qu'ils déploient pour répercuter le message du peuple sud-africain et pour informer l'opinion internationale sur les méfaits du régime sud-africain et les complicités dont il bénéficie. Cette action, comme celle que des centaines d'organisations à travers le monde mènent contre le racisme et la discrimination raciale, constitue le gage le plus sûr de l'éradication inéluctable du fléau d'*apartheid*.

144. M. KORHONEN (Finlande) [*interprétation de l'anglais*] : Le Gouvernement et le peuple finlandais condamnent le racisme institutionnalisé et les pratiques qui en découlent. Nous le dénonçons dans sa totalité comme étant incompatible avec notre conception nordique de la justice, de l'égalité et de la dignité de chaque être humain. La seule forme de racisme légal existant encore de par le monde se trouve en Afrique du Sud : c'est le régime et la politique d'*apartheid*.

145. L'année écoulée a vu la poursuite de la politique du Gouvernement sud-africain du maintien de bantoustans et de déplacements forcés de millions de Sud-Africains de leurs foyers, ainsi que l'imposition d'une nouvelle constitution qui prive la majorité noire — plus de 70 p. 100 de la population — de tous droits politiques. En même temps, la résistance en Afrique du Sud a atteint de nouveaux sommets qui conduisent à une violence accrue et à des effusions de sang. Une fois encore, le rapport du Comité spécial contre l'*apartheid* [A/39/22] nous montre clairement ces sombres réalités et les conditions dégradantes imposées à la population noire par le Gouvernement sud-africain. Nous rendons un hommage particulier à l'éminent Président du Comité spécial contre l'*apartheid*, M. Garba, qui, au cours de son mandat re-

lativement bref, a déjà fait la preuve de ses qualités de chef et d'un esprit constructif.

146. Les changements constitutionnels récemment intervenus en Afrique du Sud doivent être considérés comme une tentative destinée à consolider le système actuel et à diviser davantage encore le peuple sud-africain. Comme il ressort des résolutions adoptées par l'Assemblée générale et par le Conseil de sécurité, la communauté internationale a clairement repoussé ces prétendues réformes. La majorité de la population d'Afrique du Sud a, elle aussi, refusé d'accepter la constitution ségrégationniste. Cette opposition a récemment conduit à des meurtres, à des arrestations arbitraires et à la détention de dirigeants et de membres d'organisations de masse, créant ainsi une tension sans cesse accrue dans le pays. Le sort de ces prisonniers politiques préoccupe au plus haut point la communauté internationale.

147. L'*apartheid* engendre la violence non seulement sur le plan interne, mais aussi sur le plan externe. Le Gouvernement sud-africain, en conjuguant ses pressions sur les plans militaire et économique, a tenté de déstabiliser les Etats voisins et de les dominer par la force. Les contacts qui ont eu lieu entre l'Afrique du Sud et les Etats voisins, qui se fondent sur la géographie autant que sur des intérêts économiques communs, ne devraient pas être utilisés pour légitimer le système d'*apartheid* ou pour chercher à rompre l'isolement de ce système sur le plan international.

148. Nous soulignons qu'il est nécessaire de fournir un appui international constant aux voisins de l'Afrique du Sud ainsi qu'aux mouvements de libération à l'intérieur de l'Afrique du Sud. L'évolution récente de la situation confère une urgence particulière à ce soutien. Le Gouvernement finlandais ainsi que les autres gouvernements des pays nordiques ont accordé, de manière active et constante, une assistance humanitaire aux victimes de l'*apartheid*. La Finlande a acheminé ses contributions par l'intermédiaire du Fonds d'assistance pour la lutte contre le colonialisme et l'*apartheid* créé par l'Organisation de l'unité africaine et a directement fourni une assistance humanitaire aux mouvements de libération sud-africains participant à cette lutte. En outre, la Finlande verse chaque année sa contribution aux différents fonds des Nations Unies et des institutions spécialisées qui viennent en aide aux victimes de l'*apartheid*.

149. Il importe de dire que, cette année, un tiers du volume d'assistance fournie directement par la Finlande en matière de développement est allé aux Etats de première ligne et à la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe, ce qui les a ainsi aidés à accroître leur force économique et à réduire leur indépendance vis-à-vis de l'Afrique du Sud.

150. Il n'y aura pas de paix en Afrique australe tant que l'*apartheid* ne sera pas éliminé. D'autres mesures de la part des Nations Unies et, notamment, du Conseil de sécurité sont indispensables pour accroître la pression exercée sur l'Afrique du Sud. Le Conseil de sécurité se doit d'envisager sans retard l'adoption de sanctions à caractère obligatoire plus efficaces contre l'Afrique du Sud. Une mise en œuvre scrupuleuse de l'embargo existant sur les armes est essentielle. Dans le cadre du programme d'action

conjoint nordique contre l'*apartheid*, la Finlande, pour sa part, s'efforce de trouver des moyens pratiques et réalistes pour inciter l'Afrique du Sud à abandonner sa politique nuisible d'*apartheid*.

151. Le changement en Afrique du Sud doit être à la fois rapide et pacifique. Une solution durable ne peut se fonder que sur des élections libres et équitables, avec la participation de tous les Sud-Africains, indépendamment de leur race ou de la couleur de leur peau. L'évêque Desmond Tutu a montré par sa vie et son travail comment l'on peut s'acheminer vers une solution négociée. Il a invité la minorité blanche d'Afrique du Sud à s'asseoir à la table de négociation avec la majorité noire. A cet appel, il ne peut y avoir qu'une seule réponse; elle doit être donnée avant qu'il

ne soit trop tard. Cette réponse est un "oui" sans conditions.

La séance est levée à 13 h 15.

NOTES

¹ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session, Annexes*, point 106 de l'ordre du jour, document A/7754.

² *Ibid.*, trente-cinquième session, Supplément n° 24, vol. I, annexe II.

³ *Ibid.*, trente-huitième session, Supplément n° 36 et rectificatif.